



ANNEXE 2

OBJECTIFS EMAS 2021-2024

Dans le cadre du système de management environnemental (SME) mis en place au sein du SPF Economie, l'amélioration de nos performances est fixée grâce aux objectifs et cibles.

Pour le cycle 2021-2024, les nouveaux objectifs ont été élaborés sur base de l'analyse du contexte et de nos enjeux ainsi que des non-conformités détectées. Dans un but d'amélioration continue de notre performance environnementale, nous avons également tenu compte du document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique. Les moyens budgétaires, humains, ainsi que logistiques ou de faisabilité technique ont aussi été pris en considération dans l'élaboration de ces objectifs.

Les objectifs 2021-2024 ont été déterminés par la cellule EMAS et sont soumis à la validation du Comité de Direction. Ils seront ensuite concrétisés dans un programme d'actions.

Nous avons identifié 6 objectifs généraux :

1	Adopter les normes et dispositions environnementales pertinentes dans tous les aspects des opérations internes.							
2	Continuer à réduire les émissions de CO2.							
3	Prévenir la pollution qui pourrait être induite par les activités internes et réduire le plus possible les déchets par une utilisation rigoureuse et efficace des ressources.							
4	Acquérir autant que possible des produits durables pour son propre compte (par exemple des produits recyclés, certifiés FSC ou à faible incidence environnementale et de l'énergie d'origine renouvelable).							
5	Intégrer davantage les considérations environnementales dans les décisions relatives à la passation des marchés.							
6	Poursuivre des actions de sensibilisation de notre personnel à la protection de l'environnement et au développement durable.							

Chaque objectif général se décline en un ou plusieurs objectifs spécifiques, lesquels sont énumérés dans le tableau ci-dessous. Nous avons également indiqué l'indicateur de suivi ainsi que le repère d'excellence qui nous permettra de comparer et d'améliorer nos performances sur le moyen et long terme.

DOMAINE			OBJECTIF SPECIFIQUE	INDICATEUR DE SUIVI	REPÈRE D'EXCELLENCE
GESTION ENVIRONNEMENTALE	EMAS Natagement strikeningstand	1.1	Conserver la certification EMAS chaque année	o/n	
ÉNERGIE	(\frac{1}{2})	2.1	de 5%/ETP la consommation d'électricité	kWh/ETP/an kWh/m2/an	
GAZ		2,2	de 5%/ETP la consommation de gaz	Consommation annuelle normalisée de gaz naturel en kWh/m2	
EAU		2.3	de 5%/ETP la consommation d'eau	m3/ETP/an m3/m2/an	La consommation d'eau dans les immeubles de bureaux est inférieure à 6,4 m3/employé en équivalent temps plein/an.
MOBILITÉ		24	de 10 % la consommation de carburant des véhicules de la flotte	Consommation annuelle de carburant en litre (par type de carburant). Emissions de CO2/an	Des outils visant à promouvoir des déplace- ments domicile-travail
		2.5	Atteindre l'Ecoscore moyen de 75 pour la flotte de véhicules	Ecoscore (www.ecoscore.be)	durables pour les membres du personnel sont mis en œuvre et leur utilisation est encouragée.
		2.6	Le personnel est mobilisé en faveur de déplacements domicile-travail durables grâce à la mise en œuvre et à la promotion	Déplacements domicile- travail en Km parcouru par an par employé	

		2.7	d'outils encourageant un changement des comportements Renforcer l'usage des installations de visioconférence est encouragé. Tous les membres du personnel peuvent utiliser les installations de visioconférence.	Déplacements pour missions en Km parcourus en voiture, en avion ou transport en commun	Un budget carbone est mis en œuvre pour tous les voyages d'affaires Des installations de visioconférence sont disponibles pour tous les membres du personnel et leur utilisation est suivie et encouragée.
PAPIER		3.1	Diminuer de 5%/ETP la consommation de papier (achat et stock compris)	feuilles de papier/ETP	La consommation de papier de bureau est inférieure à 15 feuilles A4/employé en équivalent temps plein/journée de travail.
DÉCHETS		3.2 3.3 3.3	Diminuer de 7% la production de déchets tout-venant Diminuer de 5% la production de déchets de papier et carton Diminuer de 5% la production de déchets PMC et verre	kg/ETP/an m³/ETP/an Kg/ETP/an	La production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/employé en équivalent temps plein/ an
ACHATS DURABLES	tu.	4.1	 75% de papier de bureau recyclé ou certifié conformément à un label écologique ISO de type I Atteindre 50% de fournitures de bureau écolabellisées achetées via le catalogue de commande. 	% papier recyclé ou certifié % fournitures de bureau (ECOMAG)	100% de papier de bureau recyclé ou certifié.

		4.3 5.1	Atteindre 65% de produits de nettoyage écolabellisés utilisés quotidiennement par les techniciennes de surface Tenir en compte de critères environnementaux lors de la sélection des fournisseurs pour les véhicules de service et de fonction	% produits d'entretiens écolabellisés o/n	
FORMATION ET COMMUNICATION	P	6.1	Organiser annuellement des actions de sensibilisation et de formation sur le développement durable.	Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation en lien avec la protection de l'environnement et le développement durable.	